



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le 09 juin, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire Pauline ASTOLFI.

Les membres présents du CM sont: Mme Pauline Astolfi, Mr Jean-Michel Geoffroy, Mme Sandrine Gauthiez, Mr Cédric François, Mme Jeanne-Marie Amat, M David Le Budet.

Les membres excusés avec pouvoir sont : Mme Honorine Pierson qui donne pouvoir à Mme Astolfi Pauline.

Madame Sandrine Gauthiez a été désignée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le compte-rendu du conseil municipal du 05 avril 2023 a été adopté.

2023-13 : Election du délégué du Conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Objet : Election du délégué du Conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code électoral,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret 2022-1702 du 29 décembre 2022,

Vu le Décret 2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs,

Vu le Décret 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'Arrêté 2023-1241 du 24 mai 2023 fixant le mode de scrutin applicable ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à élire par commune en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Vu le guide du 17 mars 2020 relatif à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

Il a été procédé au vote pour l'élection du délégué titulaire et des 3 délégués suppléants.
Le Procès verbal des votes est annexé à cette délibération.

DECISION MODIFICATIVE n°1 COMMUNE : 2023-DM1



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

Objets : Paiement balade numérique article 2051

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2051 (20) : Concessions et droits similaires	20 000,00		
	20 000,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
20 000,00			

Après en avoir délibéré , le conseil municipal passe au vote :

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

DECISION MODIFICATIVE n° 1 FORET : 2023-DM1F

Objets : SOLDE CHEMIN GRANDE FONTAINE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2117 (21) : Bois et forêts	20 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	20 500,00
	20 500,00		20 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	20 500,00	7022 (70) : Coupes de bois	20 500,00
	20 500,00		20 500,00
Total Dépenses		Total Recettes	
41 000,00		41 000,00	

Après en avoir délibéré , le conseil municipal passe au vote :

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

DECISION MODIFICATIVE n°2 FORET : 2023-DM2F



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

Objets : REGULARISATION DEFICIT INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		1068 (10) : Excédents de fonctionnement c	78 485,08
			78 485,08
Total Dépenses		Total Recettes	78 485,08

Après en avoir délibéré , le conseil municipal passe au vote :

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

2023-14 : Exonération des pénalités de retard Robin Construction

Objet : Exonération des pénalités de retard à la société ROBIN constructions pour le marché de la mairie et des locaux associatifs

Exposé des motifs : La commune de Montfaucon d'Argonne a notifié le 20/06/2019 à la société ROBIN CONSTRUCTIONS le lot 1 du marché relatif à l'aménagement des locaux de la mairie et de locaux associatifs sur la commune . Le montant des prestations s'élève à 275427.60 € TTC. Un ordre de service a été notifié afin de préciser le délai global d'exécution du marché et de clarifier les modalités de démarrage du délai d'exécution. Il a été fixé à 17 semaines à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage, soit une fin de travaux pour le 23/03/2021. Cependant, la réception dudit marché n'a pu être réalisée que le 20/06/2022.

Il convient de rappeler que l'application des pénalités de retard intervient uniquement si les pénalités sont prévues par le marché et si la circonstance ayant conduit à leur application est imputable à l'entreprise titulaire du marché ou au sous-traitant. Les pénalités doivent être prévues par le cahier des clauses administratives particulières.

La situation sanitaire dûe au Covid 19 a retardé les travaux et donc la réception des prestations de l'entreprise ROBIN constructions . Il apparaît en effet, que le retard constaté ne relève pas de la responsabilité de la société . Il serait dans ces conditions inéquitable et non conforme à l'esprit des dispositions contractuelles prévoyant une pénalisation du retard pris par l'entreprise dans l'exécution de son marché, d'appliquer une pénalité à la société ROBIN Constructions. Il y a lieu, en conséquence, de renoncer totalement à l'application des pénalités de retard à la société ROBIN Constructions dans le cadre de l'exécution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer totalement à l'application des pénalités de retard à la société ROBIN Constructions . A la majorité des membres présents et représentés POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

2023-15 : ANNULE ET REMPLACE 2023-03 Demande de DETR Toiture de l'église

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la partie tuile du toit de l'église , consécutivement à la dégradation dudit toit et à ses conséquences .

Madame le Maire va déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2023 pour un montant prévisionnel de travaux de 43538€ HT .

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour déposer ce dossier de demande de subvention pour l'année 2023.



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

Plan de financement TOITURE EGLISE				
Dépenses		Ressources		
Toiture église	43538€ HT	autofinancement	20,00%	8707,60€ HT
		dont emprunts		
		dont autres ressources		
		aides publiques sollicités		
		Etat	60 %	26122,80€ HT
		ETAT DSIL		
		département		
		amendes de polices		
		région	20%	8707,60€ HT
total des dépenses	43538€ HT	total des recettes		43538€ HT

Après en avoir délibéré , le conseil municipal passe au vote :

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

2023-16 :Demande de subvention GRAND EST Toiture de l'église

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la partie tuile du toit de l'église , consécutivement à la dégradation dudit toit et à ses conséquences .

Madame le Maire va déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région Grand Est pour l'année 2023 pour un montant prévisionnel de travaux de 43538€ HT .

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour déposer ce dossier de demande de subvention pour l'année 2023.

Plan de financement TOITURE EGLISE				
Dépenses		Ressources		
Toiture église	43538€ HT	autofinancement	20,00%	8707,60€ HT
		dont emprunts		
		dont autres ressources		
		aides publiques sollicités		
		Etat	60 %	26122,80€ HT
		ETAT DSIL		
		département		
		amendes de polices		
		région	20%	8707,60€ HT
total des dépenses	43538€ HT	total des recettes		43538€ HT

Après en avoir délibéré , le conseil municipal passe au vote :

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

2023-17 :Demande de subvention GRAND EST Balançoire accès PMR

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, Madame la 2ème adjointe avait présenté les devis pour la mise en place d'une balançoire avec un agré inclusif PMR .

Madame le Maire va déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région Grand Est pour l'année 2023 pour un montant prévisionnel de travaux de 14405€ HT .

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour déposer ce dossier de demande de subvention pour l'année 2023.



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

Plan de financement Aire de jeux				
Dépenses		Ressources		
Aire de jeux	14405€ HT	autofinancement		3602 € HT
		dont emprunts		
		dont autres ressources		
		aides publiques sollicités		
		Etat	60 %	8643€ HT
		département		
		amendes de polices		
		région	15 %	2160€ HT
total des dépenses	14405€ HT	total des recettes		14405€ HT

Après en avoir délibéré , le conseil municipal passe au vote :

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

Fin de la séance à 21h30